

Le budget—M. Roy (Laval)

vrai qu'en dehors du marxisme pur, il est vain de chercher à devenir propriétaire. Néanmoins, l'abolition de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction ferait baisser sensiblement le prix définitif d'une maison et permettrait à beaucoup plus de Canadiens de posséder leur propre maison. Mis à part l'avantage social évident, cela donnerait à l'économie un stimulant de l'ordre de 365 millions de dollars. Ce stimulant, ajouté à l'augmentation des ventes de matériaux de construction et de produits connexes, servirait à relancer ces secteurs de l'entreprise et à accroître l'emploi dans tous les secteurs de l'industrie du bâtiment.

Par ailleurs, cette politique servirait à modérer les revendications salariales des ouvriers qui en sont arrivés à considérer que leurs emplois sont incertains et qui réclament des taux de salaire destinés à compenser la nature saisonnière et l'emploi. Cet aspect de beaucoup de nos industries est un facteur principal de notre taux élevé de chômage, de nos tendances inflationnistes et des versements démesurés de la Commission d'assurance-chômage. En ce sens, la suppression de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction constituerait un pas important vers une économie saine et une répartition plus équitable des fonds pour tous les groupes de revenu.

Je pense avoir dépassé le temps qui m'était alloué, monsieur l'Orateur, et je vous en remercie.

[Français]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques observations sur le budget présenté par le ministre des Finances (M. Turner), budget qui reflète les opinions des diverses compétences appartenant à tous les secteurs et à toutes les couches de la société canadienne.

Lorsque j'entendais certains députés de l'opposition officielle critiquer les mesures économiques et sociales incorporées dans le budget, je me demandais s'il s'agissait de la même Chambre des communes que celle qui accueillait le budget le 19 février dernier. Par contre, c'est avec satisfaction que je songe à toutes les personnes de 65 ans ou plus qui recevront, à partir du 1^{er} avril 1973, un montant de \$100 par mois, ce qui revient à dire \$170 par mois, si elles sont seules et touchent le supplément de revenu garanti, et \$325, pour les couples touchant le revenu annuel garanti.

Je me réjouissais également en apprenant que les anciens combattants recevront également des allocations majorées, et qu'on accordera des allocations de service militaire pour les civils, qui feront l'objet d'une augmentation du même ordre, laquelle se chiffrera à \$151 par mois, pour les personnes seules, et à \$257 pour les couples. Quant aux anciens combattants âgés de plus de 65 ans, leur revenu garanti sera de \$206 ou de \$357 par mois, selon le cas.

J'étais très heureux d'entendre ces bonnes nouvelles le soir du 19 février dernier. J'étais également heureux d'appartenir à un pays et à un gouvernement qui ont toujours favorisé la multiplication des mesures sociales au Canada, et qui conserveront toujours leur avance sur tous les autres pays du monde pour ce qui est de l'attention et de l'aide qu'ils accordent aux personnes âgées.

Dans le secteur de l'économie, une somme de 11 milliards de dollars, soit 60 p. 100 du budget total, prendra la forme de versements ou de contributions directes, tant au niveau des citoyens qu'à celui des entreprises ou des diverses collectivités, de même qu'aux provinces du Canada.

[M. Darling.]

En d'autres termes, le gouvernement fédéral ne dépensera pas directement des milliards de dollars, mais il les refilera plutôt à des agences ou organismes économiques qui se chargeront de les injecter dans les divers secteurs économiques.

Les régimes de sécurité sociale, les paiements de péréquation, les subventions à l'expansion économique régionale, les stimulants industriels du ministère de l'Industrie et du Commerce, les fonds de soutien des prix agricoles, voilà un éventail des déboursés du gouvernement fédéral totalisant 8 milliards 500 millions, si l'on ajoute le programme «Perspectives-Jeunesse» et celui des initiatives locales. Voilà l'éventail de la partie de la contribution fédérale aux divers secteurs de l'économie.

Je me permettrai, monsieur le président, de faire une observation sur un secteur que l'on oublie parfois: il s'agit de la participation dans un fédéralisme rentable, et plus précisément des paiements de péréquation. Le régime des paiements de péréquation, conçu pour faciliter le maintien de niveaux uniformes, au Canada, quant aux services publics essentiels, sera considérablement élargi cette année. De nouvelles subventions, fondées sur l'impôt municipal aux fins scolaires, seront ajoutées à la formule de péréquation, ce qui augmentera le paiement de 1973-1974 de 190 millions de dollars, pour atteindre la somme de un milliard 400 millions de dollars.

Si, selon la formule actuelle, le Québec a reçu l'an dernier un montant de 562 millions de dollars, il recevra, grâce à la péréquation des impôts aux fins scolaires, un montant additionnel de \$78,600,000, soit de \$13 par capita.

On oublie trop souvent de mentionner la contribution fédérale plus considérable versée aux provinces qui en ont besoin, par opposition à celles qu'on qualifie de plus riches, notamment la province de l'Ontario, qui est la plus industrialisée, ou celles de Colombie-Britannique ou d'Alberta, qui sont en bonne posture économique.

Un autre point que je considère également très important, c'est celui des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers. J'ai mentionné, tant au cours de la dernière campagne électorale qu'à la Chambre, que nous avons peut-être oublié d'expliquer à la population l'essentiel des bienfaits du gouvernement libéral. Au fait, qu'en est-il de l'impôt des particuliers? Or, pour une famille comprenant deux jeunes enfants, et dont le revenu est de \$5,000 par année, l'impôt de base sera réduit de \$137, ce qui représente une diminution de 47 p. 100 par rapport à ce qu'elle aurait dû payer cette année, aux termes de l'ancienne loi. Cela équivaut, en pratique, à une augmentation de salaire de 3.6 p. 100.

D'autre part, la même famille, avec deux enfants, dont le revenu serait de \$8,000, bénéficierait d'une réduction de \$141, ou de 13 p. 100, ce qui serait l'équivalent d'une hausse annuelle de salaire de 2.4 p. 100.

Quant à l'impôt des particuliers, le gouvernement l'a allégé dans le cas des personnes à revenu modeste.

Une autre chose que je voulais mentionner, et qui m'est très chère, c'est nos programmes en faveur de la jeunesse. Nous avons entendu une déclaration du secrétaire d'État (M. Faulkner) à l'effet qu'un montant de \$85,400,000 sera consacré à la création de 67,200 emplois d'été pour les étudiants. Je me suis réjoui, comme tous mes collègues, de cette heureuse initiative du gouvernement, qui manifeste ainsi sa foi en la jeunesse, en essayant de développer ce potentiel qu'elle porte en elle.

Mais, d'autre part, on remarque que le budget du ministre de la Défense nationale a été porté à 200 millions de